

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL
Jeudi 28 septembre 2023 à 16h15, Amphimax-salle 415

Présidence :

Mme Bielman Anne, Présidente du Conseil.

Direction :	28.09.23
M. Herman Frédéric, Recteur	
Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice	
M. Frund Benoît, Vice-recteur	
Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice	
M. Rossier Jérôme, Vice-recteur	
M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur	
Secrétariat général :	
M. De Perrot Marc, Secrétaire général	

Doyen-ne-s :	28.09.23
M. Burnand Léonard (Lettres)	Excusé
Mme Becci Irene (FTSR)	Excusée
Mme Le Feuvre Nicky (SSP)	Excusée
M. Linde Nicklas (FGSE)	
M. Martenet Vincent (FDCA)	
M. Pascual Manuel (FBM)	Excusé
Mme Schmid Mast Marianne (HEC)	

Corps Professoral-CP :	28.09.23
M. Baranzini Roberto (SSP)	
Mme Bielman Anne (Lettres)	
M. Denys Alban (FBM)	
M. Halawi Wissam (FTSR)	Excusé
M. Jaboyedoff Michel (FGSE)	Excusé
Mme Kaufmann Laurence (SSP)	
M. Le Forestier Laurent (Lettres)	
M. Marewski Julian (HEC)	Excusé
M. Markarian Garen (HEC)	
M. Millet Grégoire (FBM)	
Mme Morin Ariane (FDCA)	
M. Ruegg Jean (FGSE)	
M. St-Amour Pascal (HEC)	Excusé
M. Strauch Ingo (Lettres)	Excusé à 17:05
M. Taroni Franco (FDCA)	
M. Trein Philipp (SSP)	
Mme Van de Waal Erica (FBM)	
M. Widmann Christian (FBM)	

Corps Intermédiaire-CI:	28.09.23
Mme Bayens Mathilde (FGSE)	
Mme Belaid Houwayda (FBM)	Excusée
M. Boldi Marc-Olivier (HEC)	
Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM)	Absente
M. Hort Lionel (FDCA)	Excusé
M. Perrenoud Marc (SSP)	Excusé
M. Tricou Josselin (FTSR)	
Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres)	

PAT :	28.09.23
Mme Amiguet Amelia (FBM)	
M. Fernandes Emmanuel (HEC)	
M. Gregoire Laurent (SSP)	
M. Reubi Olivier (FGSE)	
M. Spring David (Centre)	
Mme Ythier Mathilde (Centre)	

Corps Étudiant-e-s-CE :	28.09.23
BEM HAMMED Emir (HEC)	Absent
BOURG Bertille (FBM)	
CASOT Paloma (FTSR)	Excusée
LE FORT PAREDES Richard (SSP)	
MEYSTRE Aurélien (FDCA)	
NUSSBAUMER Alix (HEC)	
PETRONIO Alfio (SSP)	
PROST Marco (Lettres)	
RICHARD James (FDCA)	
TRIPONEZ Robin (FBM)	
VACANT (FGSE)	
VACANT (Lettres)	

1. Accueil et bienvenue :

Mme la Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Quorum 23, présents 31.

Scrutateurs : Mme la Présidente appelle à la désignation de deux scrutateurs pour la séance en l'absence de M. Perrenoud membre désigné. Sont désignés :

- Mme Mathilde Bayens, CI
- M. Robin Triponez, étudiant

2. Adoption de l'ordre du jour :

Mme la Présidente annonce la modification de l'ordre du jour. Elle demande si l'ordre du jour modifié appelle des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 01.06.2023

Mme la Présidente demande si le procès-verbal appelle des remarques de la part des membres du Conseil.

M. Frund, Vice-recteur, apporte deux corrections sur le procès-verbal au point 6.5 « Communication de la Direction relative à la Directive 08 ». Mme la Présidente prend note de ces corrections qui seront reportées sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin avant sa publication.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente ouvre le vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Communication du Bureau

Mme la Présidente présente les communications du Bureau du Conseil :

- Corps des étudiant.e.s : Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du corps étudiant au Conseil de l'UNIL. Elle rappelle quelques consignes de fonctionnement.
- Absence : Mme la Présidente remercie les membres du Conseil de bien vouloir communiquer leur absence à l'avance dans le cadre de congés scientifiques et au plus tard le matin précédant la séance en cas d'absence ponctuelle, afin que le Bureau puisse en prendre connaissance pour le respect du quorum.
- Réponse du Conseil d'État sur l'Interpellation N. Di Giulio « de l'UNIL à la désobéissance » : Mme la Présidente propose de déposer le texte sur le site du Conseil de l'UNIL.
- Rapport de l'Assemblée de la Transition (AT) : le Bureau du Conseil a convenu avec la Direction d'un échange sur les propositions de mesures contenues dans le rapport de l'AT afin que la Direction puisse présenter au Conseil les priorités, à partir de ces propositions, ainsi que l'agenda pour les mettre en œuvre. Une séance extraordinaire sera organisée par le Conseil. La Direction considère qu'il serait souhaitable que cette séance puisse avoir lieu avant la fin de l'année 2023, pour favoriser ces échanges.

5. Élection du prochain Bureau du Conseil de l'UNIL

Mme la Présidente rappelle le processus d'élection des prochains membres du Bureau et les scrutateurs.

Elle communique les noms des membres annoncés :

Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (CI), Lettres : Présidence et Vice-présidence

M. Prost Marco (CE), Lettres : Présidence et Vice-présidence

Mme Kaufmann Laurence (CP), SSP : membre du Bureau

M. Le Forestier Laurent (CP), Lettres : membre du Bureau

Un appel est fait dans la salle pour une candidature du corps PAT afin de compléter le nombre de sièges fixé par le règlement.

Mme la Présidente rappelle que Mme Zeiter-Grau et M. Prost ont présenté leurs candidatures pour la Présidence et Vice-présidence, les textes présentant leur candidature ont été distribués aux membres du Conseil lors d'un envoi électronique avant la séance.

Mme la Présidente ouvre le vote à bulletin secret pour la Présidence en demandant aux scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins de vote.

Présidence :

Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (CI) Lettres : 21 voix

M. Marco Prost (Étudiant) Lettres : 8 voix

Abstentions : 2

Mme Anne-Christel Zeiter-Grau est élue Présidente du Conseil de l'UNIL pour l'année académique 2023-2024

Vice-Présidence :

M. Marco Prost est élu vice-président à l'unanimité.

Les membres du Bureau :

Mme la Présidente ouvre le vote à main levée pour le reste des membres du Bureau pour l'année académique 2023-2024 :

Sont élus avec une large majorité (abstention des candidats) :

- Mme Kaufmann Laurence (CP) SSP
- M. Le Forestier Laurent (CP) Lettres
- M. Reubi Olivier (FGSE), PAT

Mme la Présidente indique que le nouveau Bureau déterminera son secrétaire et le présentera à la prochaine séance du Conseil.

Mme la Présidente félicite chaleureusement les nouveaux membres du Bureau du Conseil de l'UNIL.

Mme Morin et M. le Recteur remercient respectivement les membres du Bureau sortant pour le travail accompli pendant l'exercice de ce mandat.

Mme la Présidente clôture le point 5 et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Présentation du Plan EDI

Mme la Présidente passe la parole à Mme Carine Carvalho, Responsable du Bureau de l'égalité ainsi qu'à son adjointe, Mme Seema Ney. Mme Michalik, Vice-rectrice en charge du Dicastère Égalité, diversité et carrières prend tout d'abord la parole et fait un bref rappel des objectifs fixés dans le Plan d'intention de la Direction qui se manifestent par cinq enjeux sociétaux et un enjeu institutionnel. Elle insiste particulièrement sur l'enjeu sociétal relatif au développement de la culture d'égalité, diversité et d'inclusion (EDI). Mme la Vice-rectrice rappelle également qu'en 2013, et par la suite en 2017, la Confédération a demandé aux Hautes Écoles de développer un plan d'action pour l'égalité des chances. Mme Michalik passe ensuite la parole à Mme Carvalho et à son adjointe, Mme Ney, pour présenter le Plan EDI 2023.

Mme Carvalho précise qu'en plus du mandat de la Confédération, l'Union européenne incite également les institutions participant aux programmes européens à répondre aux exigences européennes en la matière, en ayant un programme égalité. Mme Carvalho rappelle les obligations légales qui cadrent les standards de qualité en matière d'égalité de traitement.

Ce plan EDI-UNIL est le fruit d'un long travail de consultation avec la Commission consultative. Une première consultation écrite a été effectuée par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble de la communauté universitaire (Décanat, FAE, ACIDUL, autres Associations UNIL).

Ce travail a abouti à des propositions de mesures élaborées dans les rapports structurés par des groupes de réflexion et représentatives des thématiques clés qui ressortent de la consultation écrite.

Le plan EDI, conçu par le Dicastère EDC et suivi par le Bureau de l'égalité, présente 43 mesures qui seront mises en place en collaboration non seulement avec les différentes instances de la communauté universitaire UNIL, mais aussi avec certains services de l'État de Vaud et de la Ville de Lausanne. Différentes ressources participeront à la mise en place de certaines mesures phares du plan EDI à savoir celles du Bureau de l'égalité, d'autres services ou encore celles attribuées par la Direction aux facultés ou celles accordées par la Confédération.

Le Bureau de l'égalité, par le biais d'un rapport annuel, devra communiquer à la Direction ainsi qu'à la Commission Égalité Diversité Inclusion les statistiques des résultats des enquêtes ainsi que l'évolution du travail mené sur le terrain. Mme Carvalho propose de présenter quelques cas de réalisations lors de cette première année et passe la parole à son adjointe, Mme Seema Ney.

Certaines mesures sont déjà appliquées :

- Formations EDI : 26 ateliers ont été proposés au personnel lors de la première année sous différents formats. Certaines étaient présentées sous le format habituel des cours, d'autres sous un format sur mesure répondant à des demandes spécifiques d'un service ou d'une unité.
- Formation pour les étudiant-es : des formations ont été organisées pour les PER de l'UNIL en faveur des étudiant-es.
- Organisation de campagnes autour de thématiques précises, par exemple « Semaine contre le racisme », ou de journées internationales contre « l'homophobie, la biphobie et la transphobie ».
- Espace d'écoute et d'action
- Autres projets à la demande des facultés.
- Promotion de l'écriture inclusive dans le cadre d'ateliers organisés régulièrement ; création d'un groupe de travail pour la rédaction d'une directive et d'un guide sur la communication inclusive qui seront présentés sans doute au Conseil
- Campus : inauguration de toilettes à l'Amphipôle offrant plus de places pour les femmes et pour les personnes trans, non binaires ou encore pour des personnes à mobilité réduite ; mise en place de distributeurs dans les toilettes visant à lutter contre la précarité menstruelle.
- Nouvelle formation de deux jours mise en place par le biais du Centre de Soutien à l'Enseignement visant à informer sur la formation inclusive. Cette formation sera évaluée afin de voir si elle est nécessaire à proposer l'année prochaine.
- Recrutement professoral : mesures validées par la Direction et inscrites dans la directive 1.30 visant à augmenter la proportion des femmes professeures.
- Soutien aux carrières des femmes : six programmes coordonnés par le Bureau de l'égalité pour différents publics cibles sont mis en place (soutien de carrière, monitorat, ou coaching) touchant 150 bénéficiaires par année.
- Conciliation entre travail, famille, études : renforcement de l'accueil de la petite enfance UNIL par la création de quatre centres de vie infantine sur le campus et de 267 places offertes, dont bénéficient 400 enfants de parents de l'UNIL et EPFL.
- Enquête sur le cadre et le climat de travail et d'études, qui sera renouvelée tous les deux ans afin d'évaluer l'évolution de la situation. Ce genre d'action sera ouvert également à d'autres thématiques liées à la diversité.
- Le Bureau de l'égalité propose l'égalité salariale, la parité homme et femme ainsi que l'adaptation des directives comme celle concernant le télétravail ou celle relative aux congés familiaux au sein de l'université.

Mme Carvalho clôture la présentation en indiquant que le Bureau de l'égalité reste ouvert aux propositions et critiques éventuelles qui peuvent émaner du Conseil et qui pourront compléter l'ensemble des dispositifs mis en place.

La présentation sera mise à disposition par Mme Carvalho auprès du Bureau du Conseil.

Mme la Présidente remercie Mesdames Carvalho et Ney pour ces présentations du plan EDI et ouvre la discussion.

Mme Morin prend la parole et attire l'attention sur deux points, notamment les mesures concernant les personnes en situation de handicap qu'elle estime trop peu ambitieuses. Mme Morin pense également que le plan EDI devrait se concentrer sur le plan stratégique de la Direction. Toutefois, elle reste partiellement satisfaite par les propositions relatives à la politique inclusive d'accès et de réussite universitaires pour les personnes en situation de handicap.

Mme Morin salue les mesures fortes mises en place au sujet de l'égalité homme et femme. Cependant, elle se permet de relever que la composition actuelle de la Direction ne respecte plus cette parité et s'en étonne. Elle rappelle que la Direction devrait être exemplaire en la matière et veiller au respect de cette parité ou au moins de sa non-régression.

Mme Morin termine son intervention en remerciant les participants de leur attention.

Mme la Présidente remercie Mme Morin et redonne la parole à Mme Carvalho qui remercie Mme Morin pour ses remarques pertinentes et insiste sur le travail de consultation auprès de la Commission consultative. Elle est d'accord sur les garde-fous afin de maintenir la parité et reconnaît que malheureusement certains obstacles ne facilitent pas le respect de certaines mesures, comme dans le cadre de recrutements.

Mme Carvalho reconnaît également que l'UNIL a du retard sur la thématique handicap et la formation du personnel en lien avec cette thématique. La question a été fortement discutée dans le cadre des consultations : d'autres propositions pourront être développées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie Mme Carvalho pour sa présentation et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications de la Direction

Mme la Présidente passe la parole à M. le Recteur qui présente les communications de la Direction.

M. le Recteur souhaite la bienvenue aux participant-es en ce début d'année académique 2023-2024 avant d'annoncer les communications de la Direction.

- 1) **Organigramme de la Direction** : M. le Recteur revient sur l'organigramme de la Direction qui a été modifié après le départ de Mme Fornage, Vice-rectrice, effectif dès le 1^{er} octobre, qui a choisi de reprendre ses fonctions académiques. La nouvelle version sera publiée la semaine prochaine sur le site de l'UNIL avec les nouvelles répartitions des dicastères.
 - Les Relations internationales seront attribuées à M. Zanetti, Vice-recteur, en plus de l'Enseignement
 - Culture et médiation scientifiques seront attribuées à M. Rossier, Vice-recteur, en plus des Ressources humaines, sport et formations continues.
 - Unicom est placé sous la responsabilité de M. le Recteur, F. Herman.

La Direction actuelle, fonctionnant avec une dynamique positive, a donc pris la décision de se répartir les services rattachés au Dicastère de Mme Fornage. Par conséquent, une nouvelle élection pour son remplacement n'est pas à l'ordre du jour.

M. Christian Widmann s'interroge sur la charge de travail supplémentaire à répartir sur les membres de la Direction en exercice.

M. le Recteur reconnaît que la charge de travail de la Direction est intense et substantielle. Il admet qu'au début du mandat, la Direction justifiait le besoin d'un membre supplémentaire visant à diminuer la charge de travail exigée. La réflexion menée par la Direction vise à ce que son organisation soit plus efficace.

M. Widmann ajoute que, malgré les arguments avancés, l'intégration d'une nouvelle personne à l'équipe de Direction peut être pertinente dans la perspective de la préparation de la succession de la Direction actuelle.

M. le Recteur précise que la Direction actuelle ne souhaite pas se précipiter et que les portes restent ouvertes : si des opportunités d'intégration d'une nouvelle personne se présentent, elles seront examinées et prises en considération avec l'aval du Conseil de l'UNIL.

Mme Morin est surprise de ce choix et ne comprend pas la contradiction avec la volonté de proposer des mesures fortes valorisant la parité hommes / femmes, car la Direction paraît régresser en la matière. La communication de la Direction a été axée sur la diversité et sur la valorisation des femmes et, simultanément, se compose dorénavant de quatre hommes contre deux femmes. Mme Morin pense que la nomination d'une femme, en remplacement de Mme Fornage, est largement justifiée.

Mme Ythier rappelle que la création d'un dicastère consacré entièrement et largement à la communication scientifique était une nouveauté qui figurait parmi les propositions fortes du futur recteur en 2020, au point de concrétiser dans le plan d'intention de la Direction comme l'un des 6 enjeux majeurs. Mme Ythier trouve donc étonnant qu'un remplacement de la Vice-rectrice sortante ne soit pas prévu pour assumer les charges de son dicastère.

M. le Recteur confirme son soutien ainsi que celui de toute la Direction à ce service. Le choix de prendre sous sa propre responsabilité le service SCMS reflète aussi sa volonté de continuer à mettre en avant la culture scientifique. On observe une forte augmentation en termes de croissance du service SCMS et, du point de vue budgétaire, le Service Culturel & Médiation scientifique est l'un des plus gros des services centraux.

M. Boldi demande une clarification des attributions relatives à Horizon Europe.

M. le Recteur rappelle que les Relations Internationales sont dorénavant sous la responsabilité de M. Zanetti, Vice-recteur, en collaboration avec le Dicastère Recherche attribué à Mme Doudet, Vice-rectrice. Il ajoute que le projet CIVIS est également sous la responsabilité de la Direction qui envisage d'engager une nouvelle personne avec la charge de coordination interne.

Mme Estelle Doudet confirme que le projet Horizon EU est sous sa responsabilité depuis le début du mandat.

- 2) **Congé scientifique** : M. le Recteur rappelle que le sujet a été abordé auparavant au sein du Conseil, qui a la compétence de se prononcer sur cette thématique. Pour rappel, la volonté au sein de l'institution est de réduire le temps entre deux congés scientifiques à six ans au lieu des huit ans appliqués actuellement. Il passe la parole à Mme Doudet, Vice-rectrice en charge de ce dossier.

Mme Doudet remercie M. le Recteur en rappelant à son tour que des discussions ont eu lieu au sein du Conseil à propos de la périodicité entre les congés scientifiques. Actuellement l'UNIL est l'université de Suisse qui a la période la plus longue (huit ans) entre deux congés scientifiques : la moyenne nationale est de six ans. Cette singularité peut être expliquée notamment par la modification de la LUL qui traite de la durée des contrats lors des engagements du corps professoral.

Mme Doudet, au nom de la Direction, attire l'attention sur ce dossier et demande au Conseil d'examiner la question afin de se prononcer sur la périodicité des congés scientifiques. Le Conseil a la liberté de choisir s'il souhaite s'en saisir ou y renoncer. Afin d'éclairer l'examen de ce dossier, un état des lieux des bénéficiaires des congés scientifiques, ou y ayant droit mais sans le demander, est mis à disposition du Conseil avec des chiffres exhaustifs. Une discussion préalable a été engagée avec les facultés qui ont donné leur accord pour soumettre ce dossier au Conseil de l'UNIL.

Mme Doudet clôture son intervention en remerciant les participants de leur attention.

La discussion est ouverte.

M. Fernandes saisit l'occasion de cette discussion sur le congé scientifique, qui ne concerne qu'un type de corps, pour interroger sur la possibilité de l'appliquer également à d'autres corps, notamment le PAT, et ainsi répondre aux différents points du plan d'intention de la Direction.

Mme Doudet approuve la proposition et passe la parole à M. Rossier pour plus de précisions.

M. Rossier, vice-recteur, évoque un travail mené lors des dix derniers mois par les dicastères de Mme Michalik et celui de M. Rossier, et notamment le service des ressources humaines, afin de développer un nombre de mesures concernant les carrières du PAT. Ces mesures se divisent en trois axes, sous forme de six mesures et vingt-sept objectifs.

Le résultat a été présenté à la Direction qui est a priori d'avis d'entrer en matière sur les différentes mesures. Les facultés consultées ont donné leur accord sur le principe de ces mesures ; les travaux sont en cours et seront présentés dès leur conceptualisation. Ces mesures permettront l'accès à des formations en dehors des périodes de congés.

M. Reubi attire l'attention sur les PAT qui rentrent dans la catégorie de PAT-chercheur et qui ont réellement une activité scientifique avec souvent des responsabilités dans les laboratoires. Ces personnes ont un besoin particulier de mettre à jour leurs connaissances et formations. M. Reubi demande à prendre en compte ces catégories de fonctions dans la mise en application de ces mesures.

Mme Doudet indique que du point de vue réglementaire, il revient au Conseil d'y travailler s'il le souhaite.

M. le Doyen Martenet prend la parole pour rappeler que l'art. 69 de la LUL sur les congés scientifiques indique que les membres du corps professoral peuvent obtenir des congés scientifiques accordés par la Direction selon les modalités fixées dans le règlement de l'Université. Ainsi le cadre est défini par le parlement du Canton de Vaud et toutes les mesures à mettre en place doivent s'inscrire dans ce cadre légal.

Mme Morin rejoint M. Martenet sur sa déclaration et ajoute que le cadre légal pour les congés des PAT est défini dans le règlement d'application de la Lpers, loi sur le personnel du Canton de Vaud, le règlement *ad hoc* du Conseil d'État ainsi que dans l'art. 46 de la LUL.

La parole n'est plus demandée, M. le Recteur remercie les intervenants et passe à la communication suivante.

- 3) **Directive 1.3, recrutement académique** : M. le Recteur, avant de passer la parole à M. Rossier en charge de la mise à jour de la Directive 1.3 relative au plan d'action EDI, précise qu'un processus a été initié auprès des facultés avec deux séances DIDO.

M. Rossier ajoute que la longue réflexion menée avec les facultés et ses conseils aboutit donc à des mesures déclinées dans une annexe 1 de la directive 1.3. Ces différentes mesures suivent les recommandations nationales de Swissuniversities et sont implémentées dans le cadre de notre institution.

Ces sept mesures seront mises en place et l'impact sera évalué :

- Une des premières mesures concerne les formations des membres des commissions.
- La possibilité pour les corps enseignants sous-représentés et fortement sollicités pour participer à des commissions de présentations de recevoir un soutien de la part de la Direction.
- Des recommandations sont également faites sur le profil du poste et proposées par DoRA.
- Dans la mesure du possible, mettre au concours des postes de professeur-assistant afin de privilégier l'engagement pérenne de personnes issues de la relève.
- Une mesure mise en place par certaines facultés consiste en la recherche de manière proactive de candidatures quand le bassin de recrutement est déséquilibré en fonction du genre.
- Report du délai de candidature lors de postulations insuffisantes en termes de genres.
- La définition des critères peut être effectuée au préalable afin qu'ils soient appliqués à l'ensemble des candidats.

Trois autres mesures figurent dans cette annexe, dont l'une vise une évaluation des candidates et candidats séparément. Une autre mesure propose de thématiser la question de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion lors des recrutements.

Un canevas dans l'annexe 2 de la directive 3.1 est mis en place dont les différentes commissions doivent tenir compte et faire un retour à la Direction afin de monitorer l'impact de l'ensemble de ces mesures mises en place au sein de l'institution.

Pour conclure, M. Rossier indique que le choix de maintenir la directive actuelle et d'y ajouter les nouvelles mesures dans des annexes est fait pour une raison de simplicité.

Mme Bielman demande de quels autres critères il doit être tenu compte, autre que l'enseignement et la recherche.

M. Rossier précise que la recherche et l'enseignement demeurent les critères centraux, mais d'autres compétences peuvent être attendues lors des recrutements, en fonction des besoins particuliers des départements.

Mme Bielman demande si la formulation peut être modifiée dans un but de clarification et pour éviter toute confusion

M. Rossier accepte la proposition de Mme Bielman.

M. Rossier quitte la séance et souhaite une bonne suite de séance aux participants.

M. le Recteur remercie M. Rossier pour sa présentation et passe à la communication suivante en donnant la parole à Mme Michalik.

- 4) **Dispositif AIDE** : Mme Michalik rappelle le processus suivi dans la mise en place du dispositif AIDE avec le soutien du comité de pilotage représentatif composé de 45 personnes, dissout à l'issue de ses travaux.

Le dispositif est envisagé comme évolutif : un groupe de suivi, paritaire, est mis en place avec pour mission de suivre le fonctionnement du dispositif AIDE-UNIL, ainsi que de formuler des recommandations et des propositions d'améliorations à la Direction.

Ce groupe paritaire, qui jouera un rôle consultatif, est composé de neuf membres permanents : une représentation par faculté avec une représentation académique et une représentation PAT, une représentation ACIDUL et une représentation FAE, quatre invités - M. Rossier, Vice-recteur en charge des ressources humaines, Mme Michalik, Vice-rectrice en charge du dispositif AIDE, un délégué du climat de travail et études et pour finir une personne invitée, représentant les syndicats.

Le Comité de suivi pourra s'autoorganiser dans le but d'assurer le suivi et aura la possibilité d'inviter d'autres personnes en cas de besoin. Il doit se réunir au moins une fois par année pour examiner le rapport de suivi.

La nomination du comité et de sa présidence sera prochainement effectuée par la Direction sur proposition des facultés, ACIDUL et de la FAE. Le mandat de ses membres sera limité afin d'assurer une certaine diversité.

La première séance aura lieu le 31 octobre.

Mme Morin demande la publication des noms des membres élus, et la possibilité d'avoir accès aux procès-verbaux de ses séances ainsi qu'une adresse e-mail de contact en cas de besoin.

Mme Michalik remercie Mme Morin pour sa question et indique que la liste des membres est en cours de publication. Une proposition sera faite au comité pour la création d'une adresse mail de contact ; en attendant, elle indique l'adresse disponible si besoin : climat@unil.ch

Mme Ythier demande si des membres des services centraux font partie de ce comité.

Mme Michalik indique qu'actuellement aucun membre PAT ne fait partie des membres élus. Elle prend note de la demande qui sera remontée par ses soins au comité.

La parole n'est plus demandée, M. le Recteur repasse la parole pour la communication suivante à Mme Michalik.

- 5) **Impulse** : Mme Michalik explique qu'Impulse est un nouveau projet lancé sous l'égide du HUB Entrepreneuriat-Innovation, l'unité chargée de stimuler l'esprit d'entreprendre dans la communauté UNIL. Cette unité soutenait jusqu'au printemps des projets d'entrepreneuriat émanant d'étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs.

Depuis quelques mois, le programme Impulse, destiné aux membres PAT, a été lancé. Il vise à accueillir les propositions destinées à mettre en place des connaissances communes ou des solutions innovantes par les personnes qui auraient identifié des problématiques sur le terrain, tout en générant un impact positif sur l'UNIL.

Le programme entrepreneuriat inclut une annonce et une postulation par les personnes intéressées avec le soutien de leur hiérarchie. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement personnalisé par l'équipe du HUB pour un nombre de projets qui sera sélectionné par un jury, et d'un soutien financier pour mettre en œuvre leur projet.

Dix projets sont déposés et soutenus par le HUB entrepreneuriat-innovation pour un total de 33 participantes et participants. Le jury va se réunir le 12 octobre pour examiner les dix projets présentés et sélectionner ceux qui passeront en phase 2, qui consiste en un coaching avec un soutien financier pour la mise en œuvre du projet.

Les dix projets reçus seront classés dans quatre catégories qui sont :

- Accompagnement au changement et optimisation des processus
- Carrières
- Santé, bien-être et convivialité
- Valorisation des pôles d'excellence et image de l'UNIL

La Direction est heureuse de l'enthousiasme soulevé par cette action : le HUB est ainsi capable de soutenir une dizaine de projets lors de cette phase pilote.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée. M. le Recteur passe la parole à M. Zanetti, Vice-recteur en charge de l'enseignement, pour la prochaine communication.

- 6) **Anonymisation des épreuves écrites** : la Direction tient à tenir informer le Conseil de l'UNIL sur ce projet élaboré en réponse à une motion du Conseil de l'UNIL datant d'avant Covid et approuvée par le Conseil. Sa mise en place a été stoppée par la pandémie et ses conséquences sur le monde académique.

La phase pilote d'anonymisation a été mise en place lors de la session d'examen de juin 2023, sur plusieurs épreuves, dans chacune des facultés, en ayant recours à quatre techniques différentes d'anonymisation.

Le bilan de cette phase pilote est globalement satisfaisant. Cependant, elle a conduit à l'abandon d'une des quatre méthodes proposées, qui n'a pas donné satisfaction, et a mis en évidence le besoin d'ajuster les trois méthodes

restantes. Ce bilan a conduit la Direction à décider d'un élargissement par palier, visant à une généralisation de l'anonymisation des épreuves écrites pour la session de janvier 2025. Dans l'intervalle, les facultés sont appelées à une augmentation de l'anonymisation des épreuves écrites. Il est important de relever que ce dispositif concerne bien sûr les épreuves qui peuvent être anonymisées.

M. Zanetti rappelle que ce dispositif n'est nullement mis en place dans un but de contrôle policier, mais seulement dans celui d'améliorer la qualité des évaluations et des validations, en évitant les biais implicites lors des corrections.

La discussion est ouverte.

Mme Morin demande si des réflexions similaires ont été menées pour les examens oraux.

M. Zanetti rappelle que cette question a été relevée lors du dépôt de la motion au Conseil en 2018 contre les travaux d'anonymisation des travaux oraux.

M. Taroni demande si un soutien en ressources sera apporté aux facultés pour la mise en œuvre de ce processus lors d'examens.

M. Zanetti répond qu'un des objectifs de la phase pilote est d'évaluer ce besoin au sein des facultés. La Direction évaluera les retours et les besoins de chaque faculté spécifique. La Direction prendra en compte les besoins lors de la mise en œuvre du processus et apportera le soutien nécessaire. M. Zanetti ajoute que certaines techniques choisies n'engendrent pas de surcharge supplémentaire.

M. Boldi demande si cette mise en place nécessite une modification du RGE.

M. Zanetti répond que la question s'est posée lors de l'élaboration du processus, et qu'une révision du RGE n'est finalement pas nécessaire, à sa connaissance, pour la mise en place de l'anonymisation des examens.

Mme Bielman demande quel(s) effet(s) a ce processus sur les résultats.

Selon M. Zanetti, le nombre d'examens anonymisés présentés lors de cette phase pilote est insuffisant pour que l'on puisse répondre à ce stade : la phase pilote est toujours en cours.

M. Prost explique que, dans les universités anglaises, il peut être fait appel à des externes pour la correction des examens, et demande si l'UNIL l'envisage, par exemple pour la lecture des mémoires de Bachelor et Masters.

Pour M. Zanetti, en l'état, ces mémoires font partie des épreuves non anonymisables. Il n'est donc pas prévu de donner les corrections à des externes, qui n'ont pas forcément les compétences requises.

La parole n'étant plus demandée, M. le Recteur passe à la communication suivante et redonne la parole à M. Zanetti.

- 7) **RGE-Art. 24** : les modifications adoptées par le Conseil lors de sa dernière séance en juin 2023 sont mises à disposition sur la nouvelle version du RGE. Il rappelle que les modifications adoptées n'engendrent pas de surcharge de travail aux étudiants.

M. Zanetti, indique que les Décanats ont la compétence de décider si une dérogation est nécessaire. Sur conseil de Mme Morin, la Direction rédigera une note à adresser aux facultés clarifiant les exceptions et précisant les modalités à suivre si besoin.

Monsieur le vice-recteur Zanetti relève une erreur en p. 9 du PV, concernant la modification de l'art. 24 RGE. Il est dit « les enseignants ont la compétence de décider si une dérogation est nécessaire ». Or, c'est au niveau des Décanats que se situe cette compétence. La clarification étant nécessaire justement sur ce point-là, il faut modifier cela dans le PV. »

Mme Morin rappelle que la Direction a la compétence de rédiger une note interne précisant l'application du RGE dans le cadre des examens.

M. Boldi remercie M. Zanetti et Mme Morin pour ces précisions, mais se demande si une note interne éclaire plus l'enseignant. Il insiste sur la responsabilité qui revient aux personnes en charge du contrôle, en l'occurrence les responsables de programmes, les facultés et les décanats qui devront veiller à la mise en place et au respect des réglementations en vigueur.

M. Zanetti rappelle que la Direction a rédigé une note et non une directive, qui demande l'aval du Conseil.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente passe de nouveau la parole à M. le Recteur.

M. le Recteur passe à son tour la parole à M. Frund, Vice-recteur en charge de l'Assemblée de la Transition.

- 8) **Assemblée de la Transition** : M. Frund rappelle que la Direction, dans son Plan d'intention, s'est fixé l'objectif de ramener l'impact du fonctionnement de l'UNIL dans les limites planétaires, tout en assurant les fondamentaux et les besoins de tous et toutes, et de rédiger une stratégie qui tienne compte des conditions climatiques actuelles.

La Direction a donné mandat au Centre de Compétence durabilité de créer une Assemblée de la Transition.

Le mandat donné à l'Assemblée de la Transition l'invite à proposer des mesures ambitieuses afin d'atteindre l'objectif général : ramener l'impact de l'UNIL à des limites raisonnables tout en tenant compte de sa mission sociale.

M. Frund rappelle les travaux entrepris par l'Assemblée de la Transition, synthétisés dans un rapport final. Ce rapport de 86 pages, rédigé par les membres de l'Assemblée, est publié et mis à disposition de l'ensemble de la communauté UNIL sur le site de l'Assemblée. Sur ce site, on détaille également l'ensemble du processus suivi par l'Assemblée, ainsi que les ressources, basées sur des données scientifiques, utilisées lors des travaux. Le rapport présente 28 propositions de mesures transformatives visant à réduire l'impact climatique planétaire.

La Direction devra élaborer la stratégie de transition au printemps 2024 en menant des consultations diverses auprès des différentes entités, ainsi qu'auprès du Conseil de l'UNIL. Une séance sera organisée prochainement, dédiée spécialement au traitement de ce dossier.

Le but visé à ce stade est la prise de connaissance de ce rapport par l'ensemble de la communauté, afin de récolter les avis pour le printemps 2024.

M. Prost demande des clarifications sur les chiffres annoncés relatifs aux membres de l'Assemblée, ainsi que sur les propositions. Il demande si toutes les mesures sont acceptées sans aucun rejet.

M. Frund explique que certains membres ont renoncé en cours de travaux, ce qui explique le nombre de votants à l'issue du processus. L'ensemble des propositions figure dans le rapport de l'Assemblée y compris celles rejetées. L'ensemble des propositions ont été formulées par les membres de l'Assemblée, aucune proposition n'a été faite par la Direction.

La discussion est ouverte. Mme Bielman s'interroge sur le calendrier et sur la manière dont ces propositions seront mises en place.

M. Frund indique que l'idée est de poursuivre la récolte des avis sur les propositions avant de les mettre en application.

M. Le Forestier demande si des propositions peuvent être ajoutées à celles indiquées dans le rapport étant donné que les seuils visés par les objectifs ne peuvent être atteints par les seules mesures figurant dans ce rapport.

M. Frund ne peut pas répondre à ce stade.

M. Prost se demande, au sujet de la consommation de viande, si taxer les consommations carnées est compatible avec les objectifs des restaurateurs de l'UNIL.

M. Frund ne peut pas répondre à la place de l'Assemblée ni faire des commentaires sur ces propositions.

M. Boldi demande si des membres de l'Assemblée de la Transition peuvent participer à la séance du Conseil.

M. Tricou, membre de l'Assemblée de la Transition (qui finira ses travaux en novembre) et du Conseil de l'UNIL, confirme que l'Assemblée n'a subi aucune pression de la part de la Direction lors de ses travaux.

M. Baranzini n'est pas certain que le Conseil ait la compétence de se prononcer sur le rapport de l'Assemblée de la Transition : il pense qu'il lui revient plutôt de s'exprimer sur ce que la Direction entend faire avec ce rapport, le moment venu. Mme Morin rejoint M. Baranzini sur son avis et ajoute que c'est la Direction qui a décidé de ce groupe sous forme d'Assemblée de la Transition – cadre qui, par certains aspects, peut être contraignant.

Mme la Présidente propose deux séances extraordinaires : une pour consultation et une après les décisions de la Direction.

Mme Zeiter-Grau trouve cohérent que le Conseil soit consulté à titre non obligatoire : viendrait à cette séance qui le souhaite. Et par la suite, le CUNIL peut se prononcer sur les décisions de la Direction.

Mme Morin précise que le Conseil pourra se prononcer sur la base des décisions, et non sur la base des propositions.

M. Fernandes soutient la proposition de la Direction, qui veut prendre l'avis du CUNIL sur les propositions avant les décisions finales.

Mme Bielman réitère la proposition de deux séances :

- 1^{re} séance de consultation/information, sans discussion du CUNIL et sans obligation du Quorum.
- 2^e séance pour discuter sur les décisions.

Mme la Présidente ouvre le vote :

Avec une majorité évidente et une abstention, le **CUNIL accepte la proposition de Mme Bielman avec une organisation de deux séances.**

M. le Recteur prend note de la décision du Conseil.

Il annonce que les subventions de l'État sur le budget 2024 de l'UNIL sont globalement positives et que l'indexation des salaires est maintenue et soutenue par le Conseil d'État.

La Direction UNIL devra assumer l'augmentation des coûts relatifs à l'électricité.

M. le Recteur passe la parole à Mme Doudet qui annonce que le FNS a décidé de son fonctionnement interne. La situation est un peu difficile. L'UNIL s'est déjà positionnée auprès du FNS à ce sujet l'année précédente. Le FNS n'a pas validé la proposition du Conseil de Recherche et des tensions sont apparentes entre la Direction des Écoles Swissuniversities et le FNS.

L'UNIL essaie de mettre en place des stratégies de communication afin de trouver des solutions par d'autres voies.

Les Doyens des facultés sont mobilisés en interne.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Mme Doudet remercie les participants et repasse la parole à M. le Recteur pour la suite des communications.

9) **Rapport de la Cour des Comptes** sur les subventions versées par l'UNIL au CHUV.

- 11 recommandations sont émises par la Cour des Comptes et acceptées par la Direction de l'UNIL.
- La CC recommande de revoir la gouvernance de la FBM qui siège dans le comité de direction du CHUV et pointe un conflit d'intérêts.
- Un point de tension relatif à une évaluation faite par le CHUV qui demande 150 millions.
- Le CHUV doit clarifier l'utilisation des subventions dans un but académique auprès de l'UNIL.

M. le Recteur clôture ses communications et remercie la Présidente ainsi que le Conseil de l'UNIL.

La parole n'est plus demandée.

Mme La Présidente **clôture** le point « Communications de la Direction » et passe au point suivant.

8. Rapport de la Commission ad hoc sur la « Gestion de crise »

Mme la Présidente donne la parole au Président de la Commission de gestion de crise, M. Widmann, qui présente le résumé de son rapport, relatif à la gestion de la crise Covid. La commission est à disposition pour répondre sur les éventuelles questions relatives à ce rapport de la Commission et aux propositions qui y sont faites – « opérer une enquête approfondie et couvrant une durée plus longue que le seul moment de la crise en elle-même, passant par la récolte de données empiriques », ce qui nécessite des moyens.

La discussion est ouverte.

Pour prolonger la conclusion du rapport, Mme Kaufmann propose d'ouvrir un projet de recherche au sein de la Faculté SSP, mandaté par la Direction.

Mme Morin précise que le Conseil n'a pas le rôle de mandater un projet de recherche. Elle propose que la Commission vienne avec un postulat demandant à la Direction de mener un travail dans ce sens.

M. Prost remercie la Commission et suggère, au sujet d'un point précis du rapport, que la secrétaire de l'ACIDUL peut être à disposition pour donner des renseignements supplémentaires au sujet du fonds accordé aux doctorant-es, qui a doublé depuis la crise du Covid.

M. Boldi remercie la Commission pour ses travaux.

Mme Bielman indique que le rapport sera mis à disposition sur le site du Conseil.

Le vote est ouvert sur le rapport.

Avec une abstention et une majorité évidente, le rapport de la commission est accepté : le CUNIL donne congé à la commission.

Mme la Présidente clôture le point et passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Interpellations

- a) Discussion sur la réponse de la Direction à l'interpellation d'A. Morin au sujet du dispositif AIDE (Interpellation déposée le 08.05.2023)

Mme Morin remercie la Direction pour ce travail et se permet quelques remarques :

- Prendre en considération la base légale
- Respecter le principe de la proportionnalité
- Protection des données
- Tout le dispositif AIDE doit être revu en tenant compte de la question genre.
- Si une plainte est déposée en cas de harcèlement, la Direction doit transmettre le cas au groupe Impact, selon le mandat actuel déterminé par l'État de Vaud.
- Nécessité pour la Direction de se coordonner avec la DGES
- En cas de plainte contre un membre de la Direction, cette plainte devra systématiquement être transmise à un expert externe.

Mme Morin salue le travail d'enquête fait par la Direction, sur les conflits au travail et le harcèlement psychologique.

Mme Michalik rappelle que les enquêtes sont menées par des experts externes tenus par la confidentialité.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôture le point et annonce le report des points restants à la prochaine séance.

La séance est clôturée et levée par Mme la Présidente à 19h25.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente
Lausanne, le 07 décembre 2023